

RCS : DAX Code greffe : 4001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DAX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01220 Numéro SIREN : 908 493 869 Nom ou dénomination : 4 EVER
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2024 sous le numéro de dépôt 996

4 EVER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 547, Rue Bernard Palissy
40990 ST PAUL LES DAX
908.493.869 RCS DAX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 JANVIER 2024

L'an 2024,
Le 12 janvier,
A 14 heures,

Les associés de la société **4 EVER**, société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 547, Rue Bernard Palissy 40990 ST PAUL LES DAX, sur convocation faite par la présidence.

Sont présent :

- la SASU CAP HORIZONS représentée par Monsieur DUSSAULX Yann, associée Présidente, titulaire de 55 actions,
- la SASU MY DEVELOPPEMENT représentée par Monsieur PERNE Kewin, associée, titulaire de 15 actions,
- la SASU CREODA représentée par Monsieur CAMPION Baptiste, associée, titulaire de 15 actions,
- la SASU HARGOUES INVEST représentée par Monsieur HARGOUES TURON Fabien, associée, titulaire de 15 actions

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur DUSSAULX Yann**, représentant de la SASU CAP HORIZONS, associée Présidente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Directeur Général
- Modifications des pouvoirs du Directeur Général dans les statuts
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la nomination du Directeur Général de la société.

L'assemblée décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société pour une durée illimitée :

La Société CREODA, ayant son siège social 6 rue d'Estalens – 32110 NOGARO, intervenant aux présentes représentée par Monsieur CAMPION Baptiste, laquelle remercie les associés de leur confiance et déclare accepter cette fonction pour laquelle elle remplit les conditions légales. Elle s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Directeur Général exercera ses fonctions avec les pouvoirs prévus par les statuts et la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal à l'effet d'accomplir, s'il y a lieu, toutes formalités de publicité, de dépôt et autre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.

La SASU CAP HORIZONS
Représentée par M. DUSSAULX Yann
Présidente, associée,

La SASU MY DEVELOPPEMENT
Représentée par M. PERNE Kewin
Associée,

La SASU CREODA
Représentée par M. CAMPION Baptiste
Associée

La SASU HARGOUES INVEST
Représentée par M. HARGOUES
TURON Fabien,
Associée,